

## Péages et droits

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la circulation des hommes et des marchandises connaît moins d'obstacles qu'auparavant ; les principaux péages toujours en place le sont sur des ponts, toujours rares. Ces ponts se trouvent naturellement aux abords des villes afin d'y permettre un accès plus aisé ou pour faciliter la circulation en leur cœur même. Comme la fiscalité portant directement sur les échanges, les péages ont également provoqué protestation et révolte par l'obstacle qu'ils faisaient peser sur les déplacements vers les centres commerciaux. La lecture des cahiers de doléances de la Bigorre est, sur ce point, très instructive. Le pont de Tarbes, enjambant l'Adour, fut un projet des Etats de Bigorre. Terminé en 1744, ce pont en pierre a certainement promu la croissance commerciale de la capitale bigourdane. La ville percevait un droit de péage, plus communément appelé droit de pontonnage. Ce péage fut très mal ressenti par les habitants des villages qui devaient emprunter le pont chaque fois qu'ils se rendaient aux marchés et foires. Les tarifs étaient loin d'être symboliques : selon le cahier de doléances de la communauté de Lansac, chaque char ou charrette, chargé ou non, payait 3 sols, chaque paire de vaches ou de boeufs, 2 sols 6 deniers, chaque roturier homme ou femme à pied payait 3 deniers... On trouvait ce péage triplement inique. Tout d'abord, le pont était l'œuvre de la province, donc financé par l'ensemble des contribuables de la Bigorre. On comprenait mal que la ville de Tarbes perçoive le péage alors que ses propres dépenses ne concernaient que les réparations au pont. Ensuite le pontonnage irritait les roturiers, la vaste majorité, car les nobles et ecclésiastiques en étaient exemptés. Enfin, le péage gênait le commerce en faisant payer personnes, animaux et marchandises comme si le pont constituait une véritable frontière entre deux pays étrangers. La plainte des habitants de Sère-Rustang est assez représentative

*Enfin, remontre que la ville de Tarbes, sous prétexte qu'elle fait les réparations nécessaires au pont qui est sur l'Adour à l'orient de cette ville, force les habitants du pays de Rustaing, obligés d'aller souvent à son marché, à lui payer le même droit de péage qu'elle exige des habitants des autres provinces et comme ce droit est des plus odieux par lui-même et en même temps des plus injustes pour les habitants de Bigorre-Rustaing qui ont contribué avec le reste de la province à la construction de ce pont, la communauté remontrante supplie Sa Majesté d'abolir et de supprimer ce droit inique.*

Nous ne pas comment cette situation a évolué pendant la Révolution. Il ne semble pas qu'il y ait eu une explosion populaire contre le péage, car les historiens de Tarbes n'en disent rien.

Pas loin de Tarbes, à Montréjeau, le péage sur le pont provoqua la colère des passants en plusieurs occasions au XIX<sup>e</sup> siècle. Le 24 janvier 1825, alors que

le pont était toujours en construction, des centaines de paysans en route pour le marché de Montréjeau balayèrent les barrières provisoires qui ralentissaient leur marche en avant. Comme à Tarbes, les préposés à la perception devaient faire face à des tensions, surtout les jours de marché, quand les plus grandes foules se présentaient à l'entrée du pont. Comme les paysans de l'autre côté, ils étaient armés de bâtons afin de décourager les fraudeurs et calmer les esprits échauffés. Etant donnée l'importance du marché de Montréjeau, le péage rapportait, le lundi, jour de marché, la recette pouvait atteindre 400 francs.

En Bigorre, le péage sur le pont de Tarbes ne fut pas le seul grief des villageois. Dans les cahiers de doléances, œ fut un véritable cri d'alarme qu'ils lancèrent contre l'ensemble des droits de marché. Les habitants de Tostat, par exemple, demandèrent « l'abolition de péage, terrage, mesurage, poids publics, droit de souquet et autres qu'on exige dans les différentes villes du Royaume, comme contraires au bien de l'Etat et comme une source d'une infinité de concussions ». Alors que les cahiers bigourdans sont remplis de plaintes contre les droits de marché, nous n'avons rien trouvé de comparable dans d'autres cahiers de la région. De loin en loin une communauté prend position contre genre de droit, mais c'est une exception. Devant une semblable disparité, on est amené à se demander si les conditions bigourdanes étaient particulièrement mauvaises ou si la rédaction des cahiers n'a pas subi une sorte de mimétisme, le thème des droits ayant frappé les imaginations dans ces mois difficiles de 1789.

Source : Le Temps des foires - Jack THOMAS (ADHP cote 8° 1565)